



DLAL FEAMPA - 2021-2027

GALPA

Îles et Estuaires Charentais

19 Juin 2026

Marennes - Hiers - Brouage



Introduction

- Accueil M. Parent - Dernier comité PETR
- Transfert GALPA vers la CARA
- Présidence Emmanuel Crétin
- Tour de table



Ordre du jour

- Modifications nominatives de la composition du GALPA
- Éléments contextuels stratégie
- État d'avancement du FEAMPA à l'échelle régionale
- Dossiers sélectionnés et consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 3 projets
- Contexte National et Européen du DLAL FEAMPA
- Autres informations
- Calendrier futur



Composition GALPA

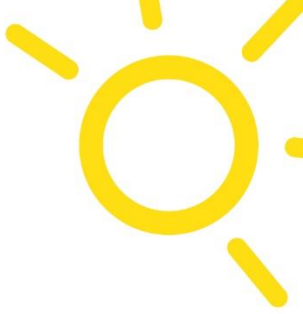


- 7 modifications nominatives → Notification à la Région - Modif RI
- Collège Public (CCIO, CCBM, CARA et CARO) :
 - **CCIO** : M. PARENT et Mme RABELLE
 - **CCBM** : Mme AUBERT et Mme LUQUÉ
 - **CARA** : M. CRÉTIN et M. TROCMET
 - **CARO** - Pas de changement M. BESSAGUET et M. BURNET restent représentant de la CARO
 - **PETR** structure porteuse, M. PARENT élu Président est le Président du GALPA
- Collège Privé :
 - **GQ HMO** : Mme WERKHOVEN et M. BROSSARD remplacent M. CHAUBARD et Mme SAUMONNEAU
 - ESS - AGM vers **ADEI** : M. MARQUES et Mme PAILLARD remplacent M. LEQUES et M. MASSE
 - **LPO** : M. FARQUE remplace Mme LOUBAT
 - **CPIE IODDE** : M. LE BECHEC remplace Mme COULANGE

→ Validation de ces modifications



Modification du règlement intérieur



- Modification de la clause relative aux consultations écrites - Respect du double quorum
 - Précédemment :
 - « Le GALPA peut, à l'initiative de son président, consulter les membres du comité par écrit. Les membres du comité donneront leur avis par retour de mail dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception du courrier de consultation, envoyé par courrier électronique. **La proposition sera adoptée en l'absence d'objection dans ce délai.** Les retours seront retranscrits dans le compte-rendu de la séance. »
 - Proposition :
 - « Le GALPA peut, à l'initiative de son président, consulter les membres du comité par écrit. Les membres du comité donneront leur avis par retour de mail dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception du courrier de consultation, envoyé par courrier électronique. **Le double quorum devra être respecté même dans les conditions d'une consultation écrite. Aussi, les réponses nécessaires seront collectées pour vérifier cet aspect.** Les retours seront retranscrits dans le compte-rendu de la séance. »

Éléments contextuels stratégie

— Les fonds européens territorialisés sur le territoire Marennes Oléron :

- 2007 - 20213 : Axe 4 du FEP
 - 2014 - 2020 : DLAL FEAMP
 - 2021 - 2027 : DLAL FEAMPA
 - Troisième programmation - Forte acculturation des acteurs - Habitudes de travail
-
- 2020 - 2022 : Consultation et construction de la stratégie
 - Déc. 2021 - Appel à candidature régional
 - Nov. 2022 - Sélection de la candidature
 - 30 mars 2023 - Signature convention OI/GALPA
 - 31 mars 2023 - 1^{er} GALPA
-
- Ouverture à la Croissance bleue = ensemble des filières du littoral
 - Stratégie unique Interfonds (FEDER, LEADER et FEAMPA) avec volet FEAMPA.
-
- Multifonds mais bien 2 conventions car pour le terrestre la Région est Autorité de gestion et GALPA Organisme intermédiaire
-
- Territoire IEC - 4 collectivités dans leur globalité
 - Territoire de la mission croissance bleue



UNE TRANSITION BLEUE EN FAVEUR DES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE POUR LA PRÉSERVATION D'UN TERRITOIRE MARITIME ET LITTORAL SITUÉ ENTRE ESTUAIRES ET MARAIS

COMMENT DIMINUER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIÈRE BLEUE

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DES FILIÈRES PÊCHE ET AQUACULTURE

DYNAMISER UNE FILIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - DU DÉCHET À LA RESSOURCE :

- Encourager la mise en place de filières de réparation, collecte, traitement et valorisation des déchets produits et existants
- Développer de nouveaux matériaux et soutenir à l'éco-conception
- Limiter la production des déchets, accompagner de nouvelles pratiques et sensibiliser les acteurs

ACCOMPAGNER DURABLEMENT LES PRODUCTIONS ET VALORISER L'IDENTITÉ MARITIME DU TERRITOIRE :

- Ancrer la culture maritime et diffuser les informations sur les métiers maritimes
- Valoriser, améliorer la connaissance des produits et la culture gastronomique du territoire, les circuits courts et les démarches labellisées
- Accompagner des productions nouvelles

400 000 €

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES FILIÈRES PÊCHE ET AQUACULTURE

ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE ET L'ADAPTATION DES FILIÈRES FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- Impulser des actions en faveur d'une transition énergétique pour tendre vers une sobriété énergétique
- Préserver les milieux littoraux, champions de la séquestration du carbone et mieux comprendre les effets du changement climatique
- Restaurer les habitats et préserver la biodiversité pour maintenir les services écosystémiques

MAINTENIR UNE BONNE QUALITÉ DES EAUX, DÉNOMINATEUR COMMUN DE TOUTES LES ACTIVITÉS LITTORALES :

- Limiter les apports de polluants dans le milieu
- Communiquer, labelliser et certifier pour la mise en place de pratiques durables

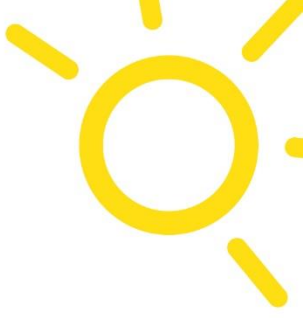
550 000 €

COOPÉRATION EN FAVEUR D'UNE TRANSITION BLEUE DES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

- Émergence et dynamisation d'une filière d'économie circulaire, avec le besoin de traiter cette question à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et au-delà ainsi que de massifier les déchets collectés pour une meilleure valorisation.
- Transition énergétique des filières de l'économie bleue
- Diversification des productions locales en travaillant sur l'identité maritime du territoire
- Résilience et adaptation des filières au changement climatique
- Répartition spatiale des activités adaptée aux capacités du territoire
- Développement des marais
- Francophonie

50 000 €

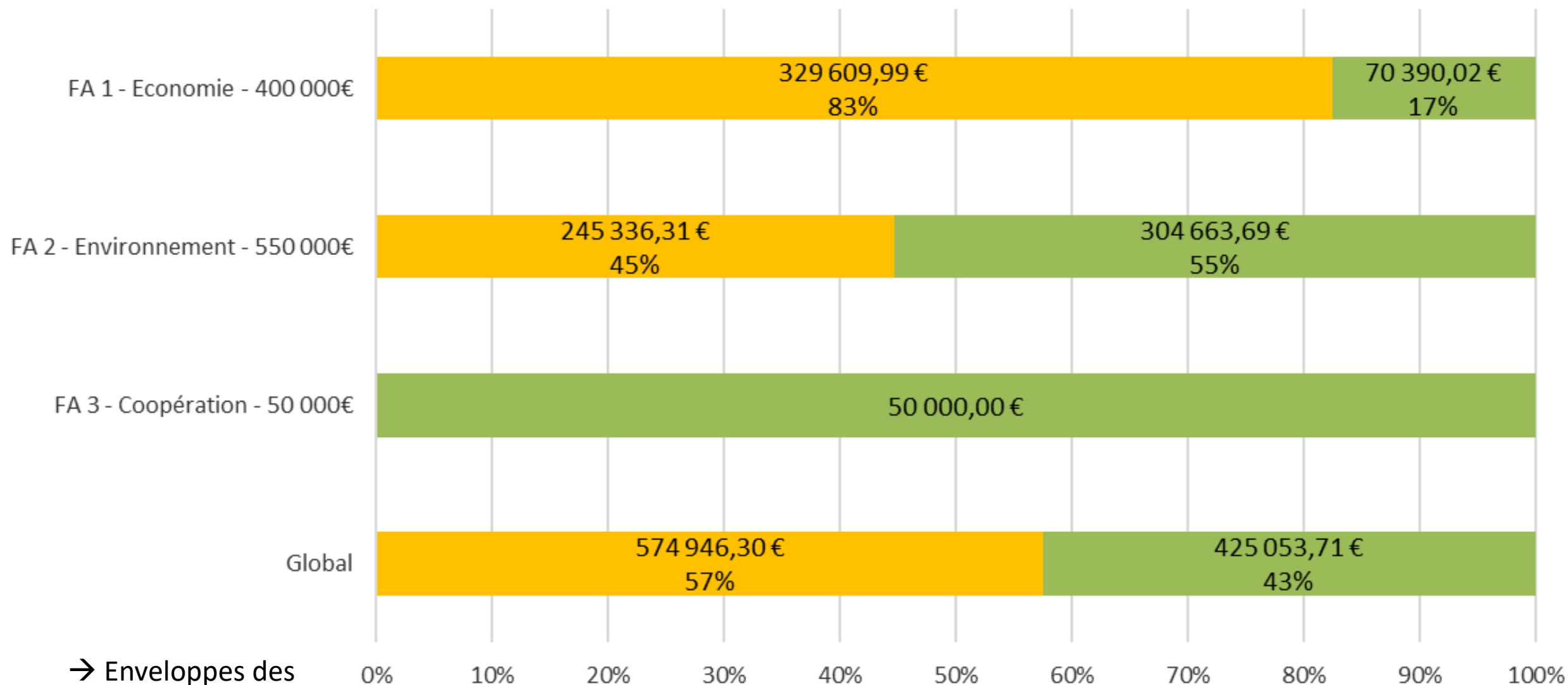
Éléments contextuels stratégie



- Une stratégie ouverte, peu restrictive - seuls les projets de valorisation touristique stricte sont exclus de la stratégie
3 critères de sélection pour s'inscrire au sein du DLAL FEAMPA :
 - Ancrage territorial
 - L'aspect multi filière du projet
 - Projet bénéficiant aux filières pêche et aquaculture
- Intensité de l'aide publique variable de 30% à 80%
 - Intérêt collectif
 - Bénéficiaire collectif
 - Caractéristique innovante
- Plan de financement unique
 - 40% FEAMPA
 - 40% co-financement de la Région Nouvelle-Aquitaine co-financement systématique
 - 20% autofinancement
- Sélection en GALPA avec le double quorum
 - 30% des membres présents
 - 50% de privés

■ Consommé ■ Solde

Consommation par fiche-action après le 6/03/26

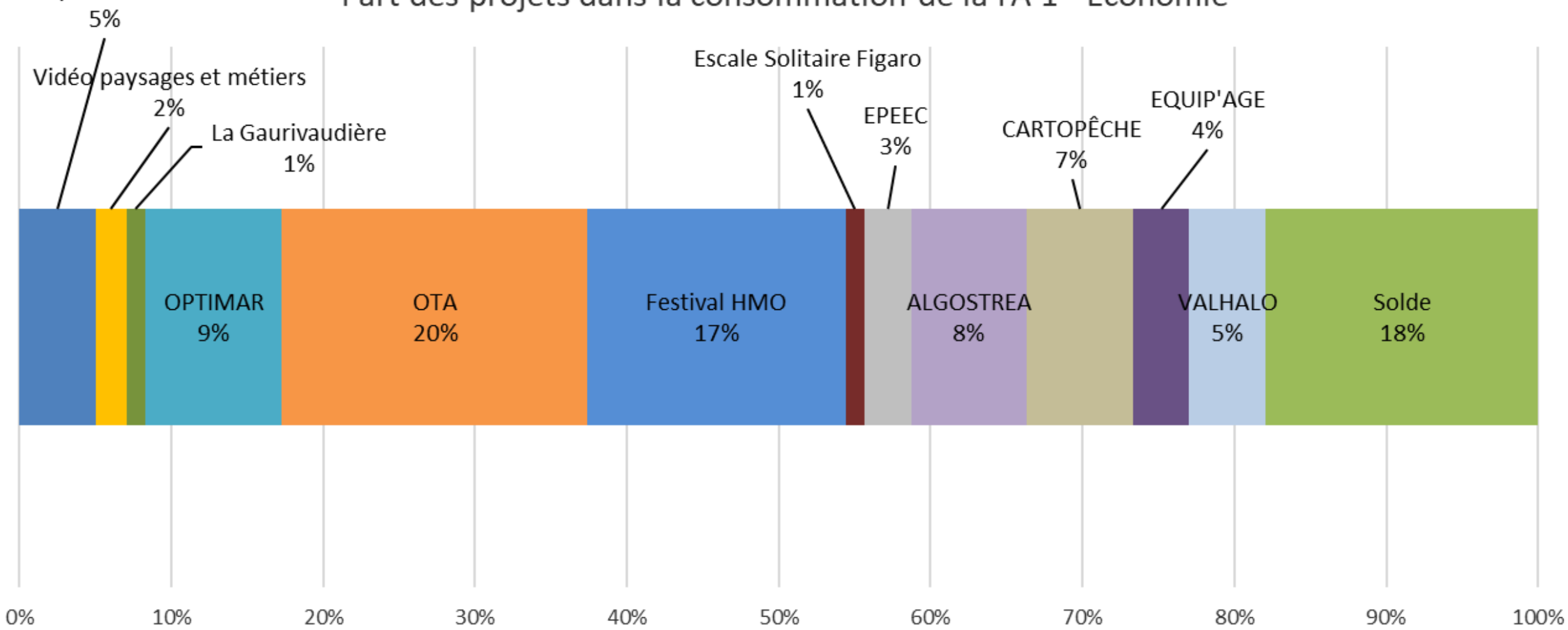


→ Enveloppes des
FA sont fongibles

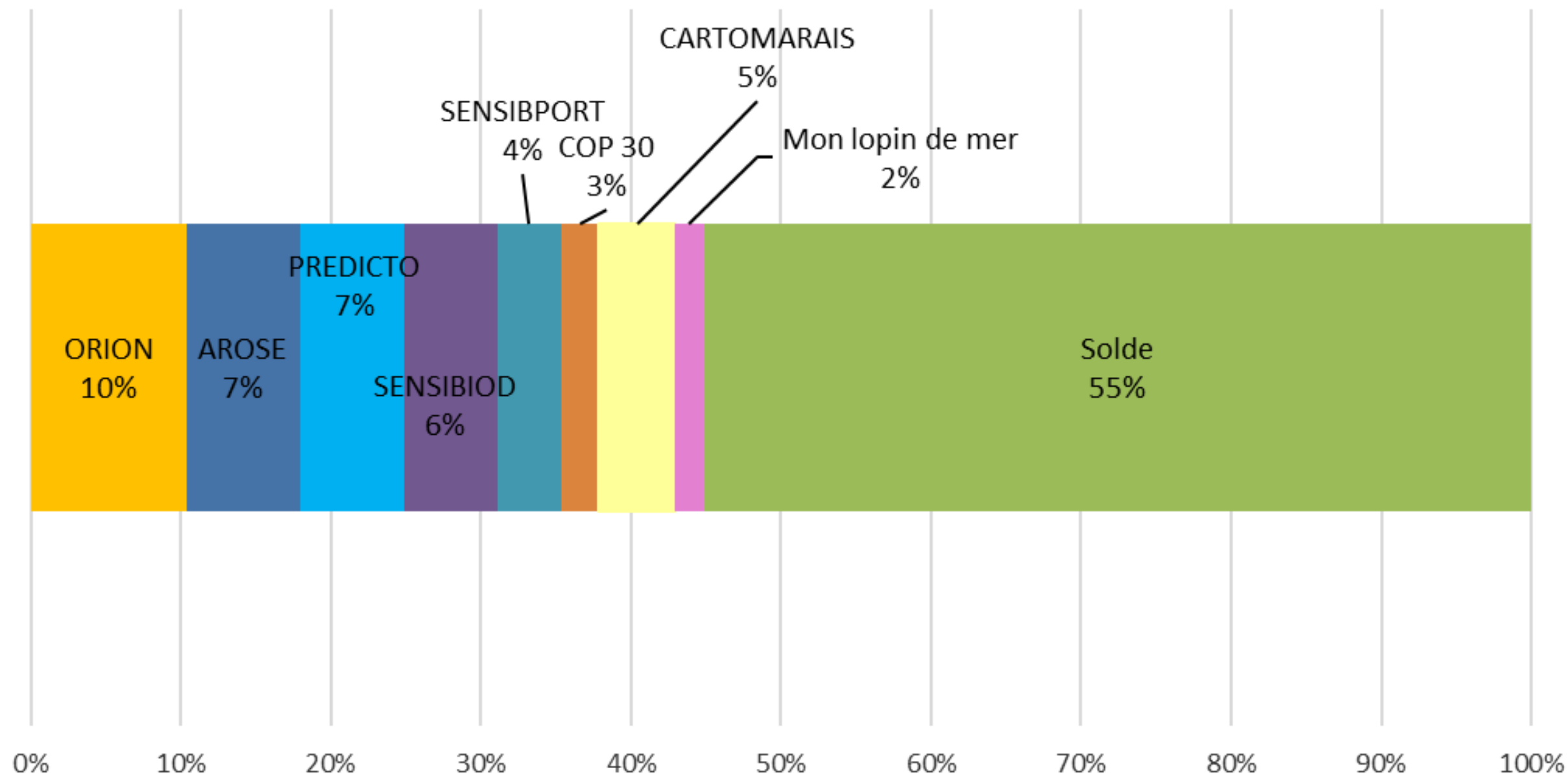


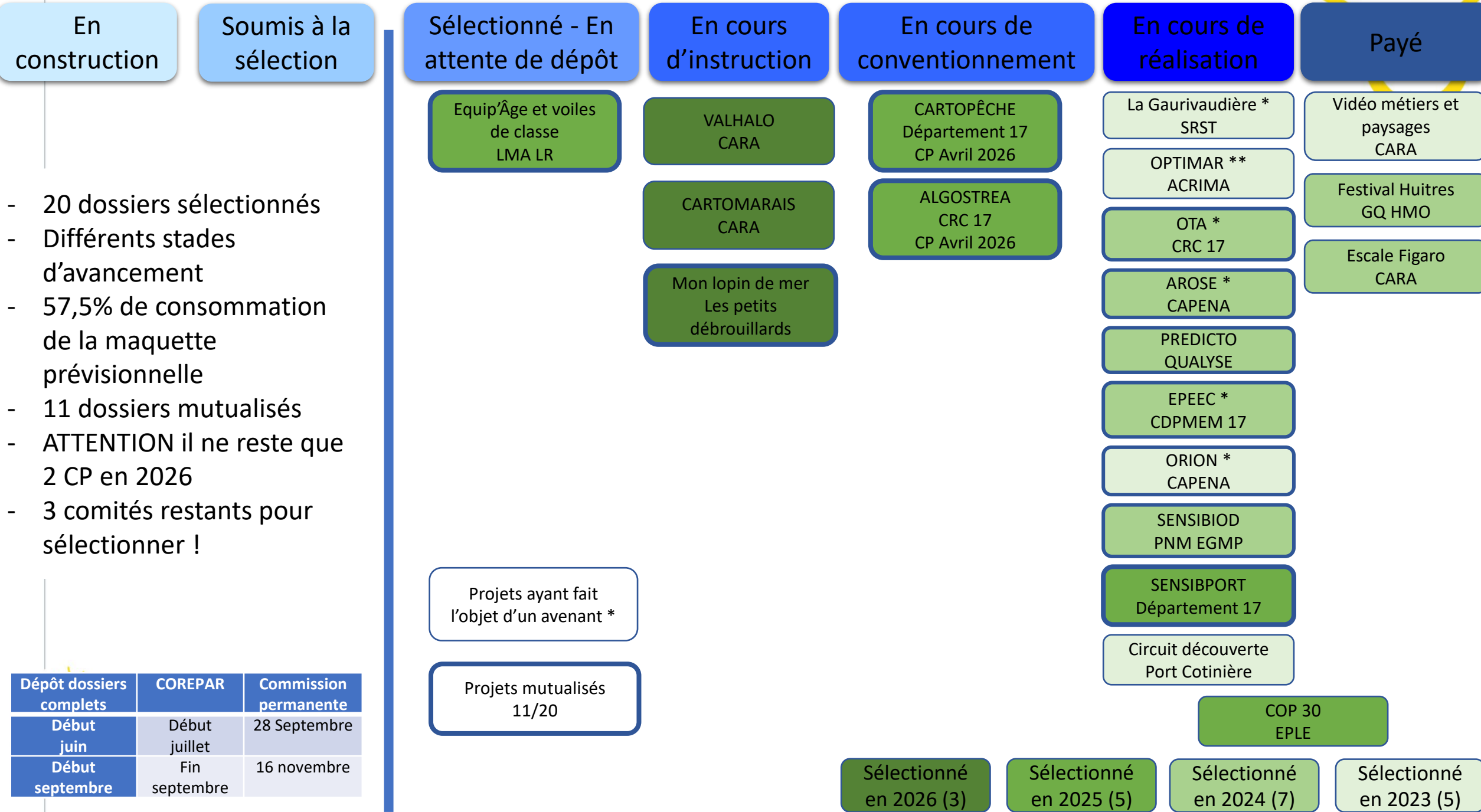
Circuit pêche Cotinière

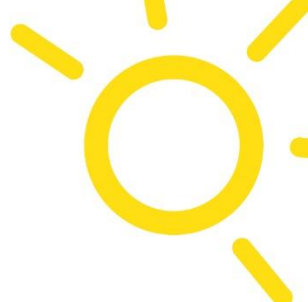
Part des projets dans la consommation de la FA 1 - Economie



Part des projets dans la consommation de la FA 2 - Environnement





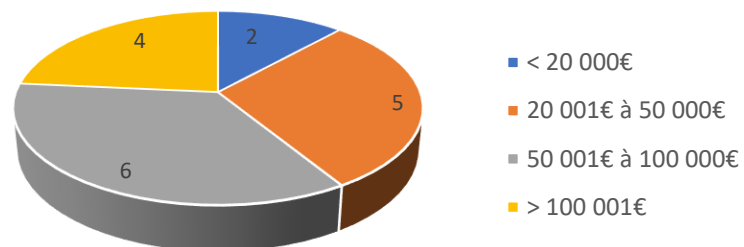


Consommation maquette

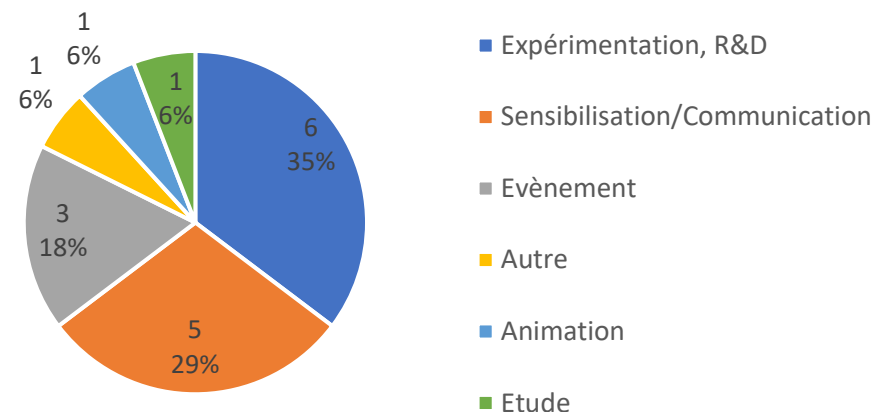
	Comité 1 20/10/23	Comité 2 16/02/24	Comité 3 14/06/24	Comité 4 11/10/24	Comité 5 21/03/25	Comité 6 17/10/25	Comité 7 6/03/2026	TOTAL
FA 1 (400 000€)	69 162,41€ 17%	153 554,01€ 38%	0€ 0%	12 552,30€ 3%	30 392,31€ 8%	42 883,48€ 11%	21 065,48€ 5%	329 609,99€ 82%
FA 2 (550 000€)	57 129,11€ 10%	0€ 0%	41 242€ 7%	72 491,54€ 13%	23 200€ 4%	14 000€ 3%	37 273,66€ 7%	245 336,31€ 45%
FA 3 (50 000€)	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%
TOTAL 1 000 000€	126 291,52€ 13% maq	153 554,01€ 15% maq	41 242€ 4% maq	85 043,84€ 9% maq	53 592,31€ 5,3% maq	56 883,48€ 6% maq	58 339,14€ 6% maq	574 946,30€ 57%

Caractérisation des porteurs et des projets

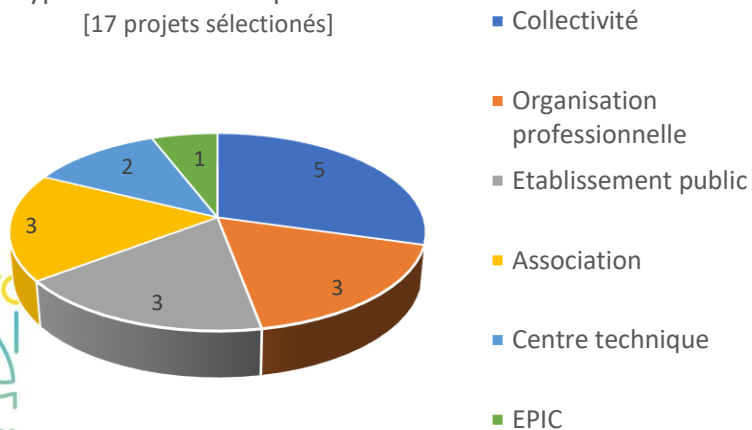
Répartition des dossiers par montants
[En coût total par projets - 17 projets au total]



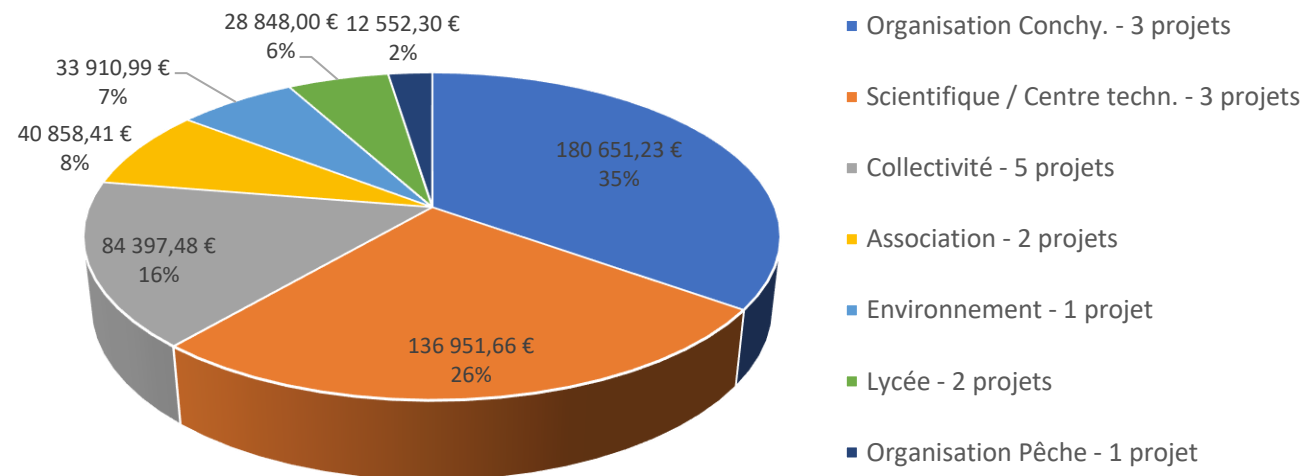
Types d'actions accompagnées
[17 projets sélectionnés]



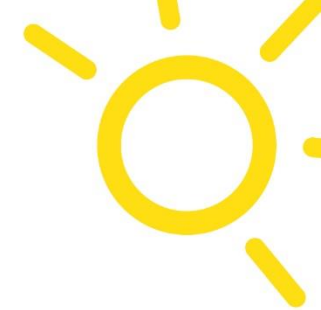
Types de structures porteuses
[17 projets sélectionnés]



Montants FEAMPA engagés par types de porteurs



État d'avancement GALPA régionaux



	Îles et Estuaires Charentais - IEC	Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre - BARVAL	La Rochelle Ré Aunis - LRRRA	Côte Basque Sud Lande - CBSL	TOTAL
Total de projets retenus	20 11 mutualisés	16 1 mutualisé	19 10 mutualisés	9	54
Total FEAMPA fléché	574 946€ 57,5% maq.	628 170€ 63% maq.	482 684€ 48% maq.	433 487€ 43% maq.	2 119 288€ 53% maq.
Montant moyen FEAMPA engagé par dossier	28 700€	40 000€	25 400€	48 000€	39 000€
Total FEAMPA payé	81 162€ 173 406,27€ (ac acomptes)	136 588,24€	55 694€	0€	365 689€

État d'avancement GALPA régionaux

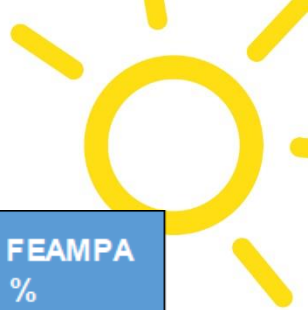


• Réunion technique le 28 avril

- Les **frais généraux** qui s'élevaient à 15% des frais de personnels **passent à 15% max** → Nécessité de justifier le montant des frais généraux.
- **Conflits d'intérêts** : dans le cadre d'un marché signature d'une DACI + mentionner dans la procédure interne de la structure qu'un cadre préventif de la gestion des risques de conflits d'intérêt est mis en place ou qu'une DACI doit être signée... 🤔
- **Avenant entre le pdp et la Région** : bien anticiper la demande avant la date de fin de réalisation physique ou financière
- **Lien direct pdp/Région** : alerte sur le dépôt du dossier de paiement, avenant, demande de complément, dépenses retirées au moment de l'instruction des dossiers de demande d'aide ou de paiement, contrôle et audit...
- **Dégagement d'office** - cible 2026 difficilement atteignable (en juin remontée des paiements) → faire remonter les dossiers de paiement et privilégier les dossiers courts et conséquents...(# DLAL ?) - maquette DLAL sera à priori impactée
- Enjeux sur le dépôt des dossiers de demande d'aide et de paiement !
- **Septembre** - réunion politique à Bordeaux avec E. Dutoya avec présidents de GALPA (manque de consommation et de paiement, dégagement d'office, remaquettage pas impactant, manque de fluidité dans le circuit de gestion - le GALPA ajoute une étape...) - courrier sans réponse...

• Retroplanning

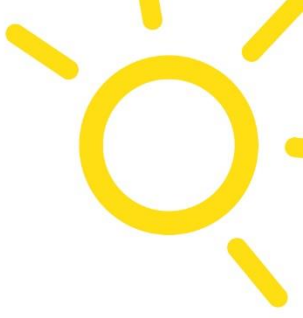
- 06/2027 - Dernier GALPA
- 15/07/2027 - Dépôt des derniers dossiers
- 31/12/2027 - Date limite de signature convention
- 31/12/2028 - Date limite réalisation physique et financière des projets (max 30/04/2029)
- 30/04/2029 - Dernière réalisation financière (DL acquittement des dépenses bénéficiaire)
- 30/06/2029 - DL dépôts des dossiers de paiement



État d'avancement FEAMPA régional

Priorités	Objectifs Spécifiques (OS)		Maquette FEAMPA <i>(revu en sept25)</i>	Conso FEAMPA €	Conso FEAMPA %
1 Pêche	1.1 Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	1.1.1 Objectifs PCP	9 200 000,00 €	5 611 329,23 €	61,0%
		1.1.2 Installation jeunes pêcheurs et augmentation jauge pour améliorer la sécurité, les conditions de travail et l'efficacité énergétique	1 200 000,00 €	616 490,00 €	51,4%
	1.2 Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	Remotorisation	1 400 000,00 €	267 232,77 €	19,1%
	1.6 Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques	Innovation sélectivité, déchets, expérimentations biodiversité	54 717,00 €	5 338,63 €	9,76%
2 Aquaculture, transformation, commercialisation	2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables	Aquaculture	13 900 000,00 €	8 217 099,68 €	59,1%
	2.2 Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits	Transformation et commercialisation	2 000 000,00 €	832 142,70 €	41,6%
3 Economie bleue	3.1 Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures	DLAL	4 000 000,00 €	1 435 294,27 € 2 119 288,77€	35,9% ^{53%}
Assistance Technique		AT	1 905 283,00 €		0,0%
	Total crédits d'intervention (hors AT)		31 754 717,00 €	16 984 927,28 €	53,5%
	TOTAL (inclus AT)		33 660 000,00 €	16 984 927,28 €	50,5%

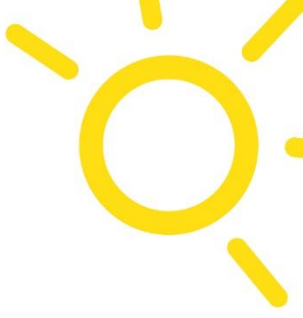
Étude des projets soumis à la sélection du GALPA



Projets proposés à la sélection le 19/06/2026

- 3 projets proposés - 150 416,73€ de FEAMPA - 15% de la maquette
- Projets étudiés dans le cadre du comité technique du 29 mai 2026
 - Membres techniques des filières P&A et des collectivités
 - Débat autour des projets
 - Notation du porteur de projet et des membres cotech
 - Proposition de cette notation aux membres GALPA
- Montage des dossiers complets en suivant
- Passage en CP début 2027 - 1 an en moyenne de délai entre le dépôt de la fiche projet et le conventionnement

Étude des projets soumis à la sélection du GALPA



Projets proposés à la sélection le 19/06/2026

FA 1 – Dynamique économique des filières pêche et aquaculture

- > Dynamiser une filière d'économie circulaire - du déchet à la ressource
- > Accompagner durablement les productions et valoriser l'identité maritime du territoire
(2) CFPPA - Usage partage du navire le VAUBAN

FA 2 – Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture

- > Accroître la résilience et l'adaptation des filières face aux effets du changement climatique
(3) CPIE IODDE - Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir en faveur de la conservation des ressources biologiques
- > Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales
(1) Département 17 - Profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole et de pêche à pied de Charente-Maritime – Secteur Seudre

En construction

Soumis à la sélection

CPIE IODDE
Marées Sensib

DPT 17
Profil Conch

CFPPA
VAUBAN

GALPA du
19/06/2026

Sélectionné - En attente de dépôt

Equip'Âge et voiles
de classe
LMA LR

Projets ayant fait
l'objet d'un avenant *

Projets mutualisés
11/20

En cours d'instruction

VALHALO
CARA

CARTOMARAIS
CARA

Mon lopin de mer
Les petits
débrouillards

En cours de conventionnement

CARTOPÊCHE
Département 17
CP Avril 2026

ALGOSTREA
CRC 17
CP Avril 2026

Sélectionné
en 2026 (3)

En cours de réalisation

La Gaurivaudière *
SRST

OPTIMAR **
ACRIMA

OTA *
CRC 17

AROSE *
CAPENA

PREDICTO
QUALYSE

EPEEC *
CDPMEM 17

ORION *
CAPENA

SENSIBIOD
PNM EGMP

SENSIBPORT
Département 17

Circuit découverte
Port Cotinière

COP 30
EPLÉ

Sélectionné
en 2024 (7)

Sélectionné
en 2025 (5)

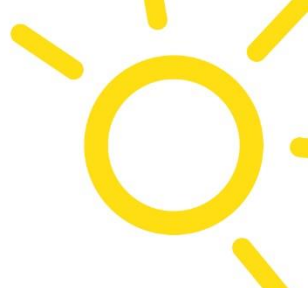
Payé

Vidéo métiers et
paysages
CARA

Festival Huitres
GQ HMO

Escale Figaro
CARA

Sélectionné
en 2023 (5)

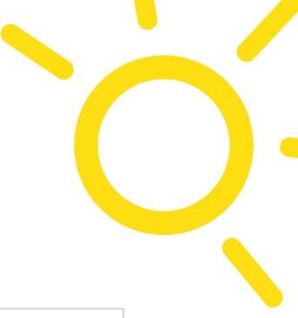


Étude des projets soumis à la sélection du GALPA

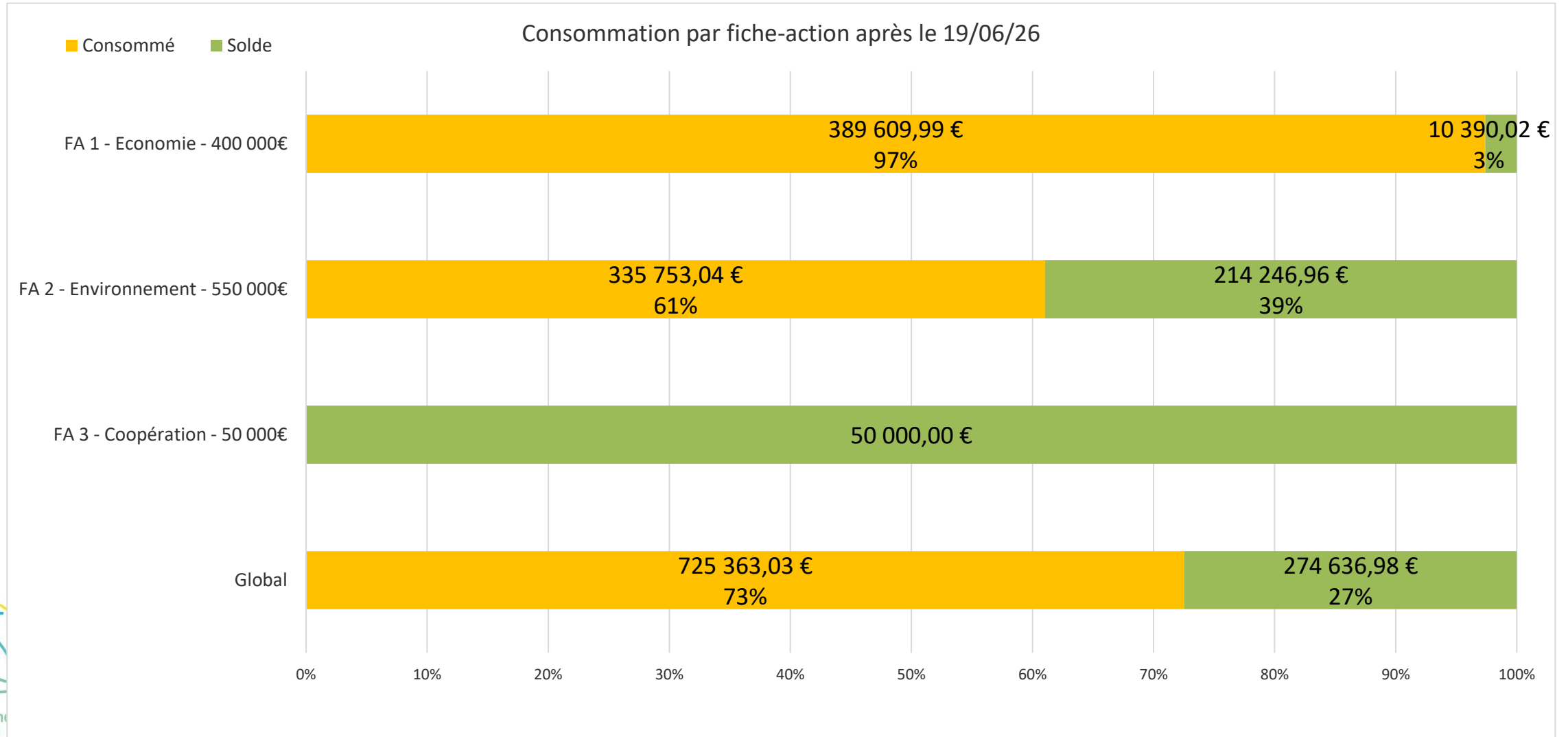
Projection de la consommation de la maquette financière

	Comité 1 20/10/23	Comité 2 16/02/24	Comité 3 14/06/24	Comité 4 11/10/24	Comité 5 21/03/25	Comité 6 17/10/25	Comité 7 6/03/26	Comité 8 19/06/26	TOTAL
FA 1 (400 000€)	69 162,41€ 17%	153 554,01€ 38%	0€ 0%	12 552,30€ 3%	30 392,31€ 8%	42 883,48€ 11%	21 065,48€ 5%	60 000€ 15%	389 609,99€ 97%
FA 2 (550 000€)	57 129,11€ 10%	0€ 0%	41 242€ 7%	72 491,54€ 13%	23 200€ 4%	14 000€ 3%	37 273,66€ 7%	90 416,73€ 16%	335 753,04€ 61%
FA 3 (50 000€)	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%
TOTAL 1 000 000€	126 291,52€ 13% maq	153 554,01€ 15% maq	41 242€ 4% maq	85 043,84€ 9% maq	53 592,31€ 5,3% maq	56 883,48€ 6% maq	58 339,14€ 6% maq	150 416,73€ 15% maq	725 363,03€ 72,5%

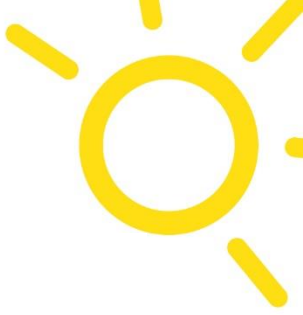
Étude des projets soumis à la sélection du GALPA



Projection de la consommation de la maquette financière



Étude des projets soumis à la sélection du GALPA



Projets en construction :

→ En réflexion / construction :

- Petit débrouillards - Déploiement du jeu mon petit lopin de mer (projet scolaire pédagogique)
- CFPPA - Projet de bateau partagé Formation/Bateau passeur (Le VAUBAN)
- CRC/PNR - Animation diversification en marais salé
- CRC - Communication dans le cadre des 150 ans du train des mouettes
- CDPMEM - Filière de valorisation du RAPANA
- CAPENA - Suite HOLOPROD
- GQ HMO - Signature du marais
- EPLE - Parcours pédagogique exploitation
- CIM - Les rencontres du vivant
- EPLE/APECITA - Outil recrutement
- TEO - Vidéo exposition sur les métiers conchyliques

- ARA France - Projet sur le repeuplement des anguilles à l'échelle européenne
- PNM - Actions de sensibilisation
- OBSMISE - Microplastique dans les marais salants - FA 2
- CAPENA - Diversification en marais II - Seiche et palourde
- EPLE/CFPPA (Drone, recrutement TPE/PME)

Profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole et de pêche à pied de Charente-Maritime – Secteur Seudre

IDENTIFICATION

Porteur de projet : **Département de la Charente-Maritime**
Siège social : **17 000 LA ROCHELLE**
Date dépôt fiche projet : **20/05/2026 - AR GALPA 20/05/2026**

<u>Coût total</u>	<u>FEAMPA sollicité</u>	<u>Contrepartie Régionale</u>	<u>% fiche / % maquette</u>
189 602,31€ HT	75 840,92€ soit 40% du CT	75 840,92€ soit 40% du CT	14% / 7,5%

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : **N° 2 - « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »**

Obj. opérationnel : **Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales**

Opération : **Limitier les apports de polluants dans le milieu**

DESCRIPTION DU PROJET

Projet qui consiste en la réalisation de profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole et des sites de pêche à pied, en priorité sur le secteur de la Seudre. Vient compléter un premier profil existant et finalisé sur le secteur Centre (Sud La Rochelle – Nord Fouras).

Cette opération vise à analyser les pressions microbiologiques s'exerçant sur les zones conchylicoles, à identifier leurs origines et à définir des actions opérationnelles permettant d'améliorer durablement la qualité sanitaire des eaux.

Différentes phases :

- Analyser les transferts de pollutions microbiologiques depuis les bassins versants vers les zones littorales : état des lieux et diagnostic approfondi des réseaux via croisement études, terrain et données sanitaires existantes.
- Identifier et hiérarchiser les sources et facteurs de pression : évaluation et hiérarchisation des sources de pollution et des bassins versants contributeurs.
- Élaborer des programmes d'actions opérationnels et ciblés visant à réduire les flux de pollution à l'amont : actions curatives, correctives et préventives, coûts estimatifs, porteurs et délais, procédures de gestion et d'alerte en cas de contamination accidentelle.

L'objectif est bien la réduction des risques sanitaires et la préservation durable de la qualité des eaux, enjeux majeurs pour les professionnels, les collectivités, les gestionnaires de réseaux → Outil d'aide à la décision.

Le projet qui répond à un cadre réglementaire et stratégique structurant, européen et national (DCE, DCSMM), orientations du SDAGE Adour-Garonne, du SAGE Seudre, ainsi que dans le plan de gestion du PNM EGMP. Le Département est maître d'ouvrage à la demande de l'État, du CRC et des Agences de l'eau et porte la réalisation de ces profils sur l'ensemble du littoral départemental.

Profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole et de pêche à pied de Charente-Maritime – Secteur Seudre

Calendrier de réalisation : 20/05/2026 au 31/12/2028

Dépenses prévisionnelles		Financiers prévisionnels			
Frais de personnel (CDD en partie affecté à la mission) Frais indirects (15% des frais de personnel) Prestation de service (Régime in house UNIMA)	36 306,36€ 5 445,95€ 147 850€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	75 840,92€	40%
		Région (DLAL)	50%	75 840,92€	40%
		Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	151 681,84€	80%
		Autofinancement minimum 20%	37 920,47€		20%
TOTAL HT	189 602,31€	TOTAL	189 602,31€		100%

Remarques relatives au plan de financement :
RAS

Profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole et de pêche à pied de Charente-Maritime – Secteur Seudre

Cotech

27/35

15/20

Porteur

29/35

17/20

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|--|
| ☐ 7 | ☐ 7 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 4 | ☐ 4 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 1 | ☐ 2 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 12 | ☐ 12 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 1 | ☐ 2 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 2 | ☐ 2 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : Projet répondant à un enjeu partagé par de nombreuses filières ; P&A bénéficiaires directs ; Inscription stratégie ; Impact sur l'emploi ; Contribue au bon état écologique ; Innovation/recherche ; Nombreux acteurs associés ; Inscription démarches territoriales

Les - : Pas de communication grand public ; Pas d'action directe sur le CC

Remarques comité technique en date du 29/05/2026 :

- Forte inscription du projet dans la stratégie du GALPA - Beau projet croissance bleue
- Utilité du projet pour les filières et le territoire - demande du CRC 17 auprès du département dont ce n'est pas la compétence directe mais permet une vision départementale
- L'identification des sources de pollution permet de prioriser et de flécher les actions et les fonds pour les investissements.
- Permet du lien et dialogue sur un enjeu partagé entre collectivités et filières
- Tendance à une amélioration qualitative des zones de production (objectif A)

Indicateurs de réalisation :

- Rapport d'état des lieux et diagnostic, avec synthèses par zone et cartographies associées : 1
- Fiches exutoires et supports de restitution des réunions
- Programme d'actions opérationnelles finalisé, accompagné de fiches actions : 1
- En cas de besoin, rapport d'acquisition de connaissances complémentaires et de modélisation

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (APSI du 21/05/2026) :

- Seuls les frais liés à la création d'un poste temporaire dédié au projet pourront être pris en compte.
- Respect des règles de la commande publique. Pour les prestations réalisées dans le cadre du régime In house justificatifs à apporter
- Dépenses liées aux frais généraux devront être présentées en détail lors de la demande d'aide. Sur cette base, le SI appliquera une option de coût simplifié de maximum 15%.
- Obligation de publicité

Profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole et de pêche à pied de Charente-Maritime – Secteur Seudre

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet sur la base d'un critère d'éligibilité « bénéfice aux filières P&A » → Non sélection du dossier

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

USAGE PARTAGE DU NAVIRE LE VAUBAN

IDENTIFICATION

Porteur de projet : **CFPPA de Bourcefranc le Chapus**

Siège social : **17 560 Bourcefranc le Chapus**

Date dépôt fiche projet : **21/05/2026 - AR GALPA 21/05/2026**

Coût total

150 000€ TTC

FEAMPA sollicité

60 000€
soit 40% du CT

Contrepartie Régionale

60 000€
soit 40% du CT

% fiche / % maquette

15% / 6%

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : **n°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »**

Obj. opérationnel : **Accompagner durablement les productions et valoriser l'identité maritime du territoire**

Opération : **« Ancrer la culture maritime et à diffuser les informations sur les métiers maritimes »**

DESCRIPTION DU PROJET

Projet associant deux acteurs du territoire, le CFPPA de Bourcefranc et le Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) des bateaux passeurs (Bourcefranc-le-Chapus, Le Château-d'Oléron, Saint-Trojan-les-Bains, La Tremblade et Marennes-Hiers-Brouage).

Le CFPPA assure les formations à la navigation pour les secteurs de la pêche et de la conchyliculture et loue pour le volet pratique des navires pour un cout annuel de 15 000€ environ. Le SIVU assure des liaisons douces grâce au bateau « Le Vauban » (Saint-Trojan-les-Bains → La Tremblade et Bourcefranc-le-Chapus → le Château-d'Oléron) pour faciliter la mobilité des usagers et décongestionner les ponts de l'île d'Oléron et de la Seudre.

Le navire Le Vauban appartient au Département est mis à disposition du SIVU et nécessite un investissement de remotorisation. Depuis 2025 le bateau ne fonctionne plus. Le CFPPA recherche un navire pour conforter et développer son offre de formation, réduire ses frais de location et gagner en autonomie pédagogique. Aussi le département souhaite céder au CFPPA ce navire ce qui permettrait un usage partagé tout le long de l'année entre le CFPPA (septembre à juin) et le SIVU (juillet et aout) entre utilisation pédagogique et une exploitation saisonnière.

Usage continu du bateau et convention d'usage ce qui permettrait un partage des frais de fonctionnement. Éventuellement une proposition d'usage auprès d'autres acteurs du territoire tels que l'IFREMER, CAPENA, DDTM 17, SNSM, CRC 17.

Dépenses axées sur les travaux pour le bateau (nécessaires à la formation : remotorisation, l'installation d'une potence, d'un toit alu, l'achat de radeau de survie, de GPS et d'écrans). Sélection d'un bureau d'étude pour l'ingénierie concernant les travaux, rédaction du marché de travaux et suivi de ses travaux.

USAGE PARTAGE DU NAVIRE LE VAUBAN

Calendrier de réalisation : 21/05/2026 au 31/12/2027

Dépenses prévisionnelles		Financiers prévisionnels			
Prestation de service (Bureau d'étude avec prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation et le suivi des travaux)	150 000€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	60 000€	40%
		Région (DLAL)	50%	60 000€	40%
		Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	120 000€	80%
		Autofinancement minimum 20%		30 000€	20%
TOTAL GALPA IEC	150 000€	TOTAL		150 000€	100%

Remarques relatives au plan de financement :

- Convention d'usage pour le dossier complet. Pas de recette, montant couvrant seulement les frais de fonctionnement du navire

USAGE PARTAGE DU NAVIRE LE VAUBAN

Cotech

26/35

15/20

Porteur

24/35

14/20

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| ☐ 7 | ☐ 7 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 4 | ☐ 3 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 1 | ☐ 2 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 11 | ☐ 9 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 1 | ☐ 2 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 2 | ☐ 1 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : Bonne inscription dans la stratégie ;
Bénéfice direct P&A ; Action pour la formation ; Maintien d'un emploi (SIVU) ;
Contribue à la mobilité douce ; Implication des acteurs locaux ; Innovation R&D collectif ; Intérêt pour le territoire

Les - : Pas d'action sur le CC ; Faible innovation ; Communication grand public non détaillée

Remarques comité technique en date du 29/05/2026 :

- Projet s'inscrivant dans la stratégie du GALPA IEC.
- Association de deux acteurs du territoire entre CFPPA et SIVU sur le partage d'un équipement et de son usage est le bienvenu
- Continuité du service public rendu
- Le service proposé par le SIVU pourrait être plus mis en lumière, service peu connu qui mériterait d'être plus visible et valorisé → communication à déployer via les OT ?

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'élève embarqués en 1 an : 100
- Nombre de passagers transportés dans le cadre du SIVU : 100

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (APSI du 21/05/2026) :

- La convention établie entre le CFPPA et le SIVU pour la mise à disposition du navire sera transmis au service instructeur.
- Le porteur de projet étant soumis aux règles de la commande publique, il conviendra de respecter les seuils et procédures applicables pour les marchés de service et de travaux.
- Obligation de publicité

USAGE PARTAGE DU NAVIRE LE VAUBAN

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet sur la base d'un critère d'éligibilité « bénéfice aux filières P&A » → Non sélection du dossier

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir en faveur de la conservation des ressources biologiques

IDENTIFICATION

Porteur de projet : **CPIE Marennes Oléron / CPIE IODDE**

Siège social : **17 840 La Brée les Bains**

Date dépôt fiche projet : **20/05/2026 - AR GALPA 20/05/2026**

Coût total IEC

36 439,53€ TTC

FEAMPA sollicité

14 575,81€
soit 40% du CT

Contrepartie Régionale

14 575,81€
soit 40% du CT

% fiche / % maquette

2,6% / 1,5%

INSCRIPTION DANS LA STRATÉGIE

Fiche action : « **Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture** »

Obj. opérationnel : **Accroître la résilience et l'adaptation des filières face aux effets du changement climatique**

Opération : **Restaurer les habitats et préserver la biodiversité pour maintenir les services écosystémiques**

DESCRIPTION DU PROJET

Nos estrans de par leur diversité et richesse attirent tous les ans de nombreux pêcheurs à pied. L'association IODDE est depuis longtemps engagée pour l'amélioration de ces pratiques récréatives et notamment via des actions de suivi et d'étude de la pression, de la sensibilisation et de l'animation. Forte implication dans de nombreux réseaux pour une collecte et une harmonisation des données à l'échelle nationale. Quels que soient les estrans, la présence régulière de médiateurs sur le terrain est une méthode efficace pour sensibiliser ces usagers au respect de la réglementation et des bonnes pratiques. Elle permet d'accompagner ce loisir vers des pratiques durables, en limitant l'impact sur les habitats et sur la ressource. Néanmoins 5 sites à forts enjeux environnementaux échappent à cette tendance en raison notamment de leur notoriété et de la fréquentation estivale de pratiquants non aguerris. Ces sites présentent aujourd'hui des marqueurs forts de détérioration des habitats et des espèces : épuisement de la ressource avec baisse notable de la biomasse féconde empêchant le renouvellement naturel du stock de coquillages et impactant la pratique récréative et professionnelle.

Ce projet vise donc à réaliser des actions de sensibilisation renforcées en ciblant particulièrement ces sites à forts enjeux environnementaux et fortement détériorés : Bourcefranc-Marennes ; Ors ; La Cotinière ; Boyardville ; Gatseau.

Le projet se déroulerait sur deux années (2026/2027) et l'objectif est de réaliser 35 marées de sensibilisation soit 7 marées par site dans le but de sensibiliser entre 1 200 et 1 500 pratiquants chaque été. Cette action sera couplée avec la sensibilisation des professionnels des campings et des commerces de pêche qui peuvent être de bon relai auprès des pratiquants. L'objectif ici est de sensibiliser 40 campings et 10 commerces du territoire Marennes-Oléron.

Les dépenses sont ici axées sur de l'animation, des frais de déplacement et du petit matériel pour effectuer les marées de sensibilisation.

Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir en faveur de la conservation des ressources biologiques

Calendrier de réalisation : 20/05/2026 à 31/03/2028

		Financiers prévisionnels			
Frais de personnel (marées de sensibilisation, saisies des données, restitution finale)	26 070,55€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	14 575,81€	40%
		Région (DLAL)	50%	14 575,81€	40%
Frais indirect (max 15% des frais de personnel)	3 910,58€	Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	29 151,62€	80%
Frais de déplacement (déplacement animation et réunion)	2 334,40€	Autofinancement* minimum 20%		7 287,90€	20%
Matériel/équipement (bottes, cuissardes, maillots floqués)	4 124€				
TOTAL TTC	36 439,53€	TOTAL		36 439,53€	100%

Remarques relatives au plan de financement :

Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir en faveur de la conservation des ressources biologiques

Cotech

26/35

15/20

Porteur

27/35

15/20

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| ☐ 7 | ☐ 7 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 4 | ☐ 4 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 1 | ☐ 2 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 10 | ☐ 9 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 2 | ☐ 2 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 2 | ☐ 3 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : S'inscrit pleinement dans la stratégie et notamment dans les actions de restauration des habitats ; Maintien d'emploi ; Projet d'animation ayant une visée communication grand public

Les - : Bénéficiaire non collectif ; Pas d'action sur le CC ;

Remarques comité technique en date du 29/05/2026 :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet visant à la fois les usagers mais aussi les commerçants et gestionnaires de camping, bon relai d'information.
- Pratique peu réglementée qui doit être encadrée car très fort impact sur les gisements déjà mis à mal pour des raisons multifactorielles (prélèvement, environnement, phyto dispo...)
- PaP très fort enjeu touristique, île très attractive - Sensibilisation permet une régulation, un contrôle des pratiques (abs permis).
- Complémentarité des outils : sensibilisation, panneaux d'information, relais des campings et commerçants...

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de marées de sensibilisation : 35
- Nombre de personnes sensibilisées chaque été : entre 1 200 et 1 500 pratiquants
- Conformité des paniers (maille, quantité pêchée)
- Sensibilisation de 40 campings et 10 commerces
- Réalisation d'un bilan annuel
- Temps d'échange et de restitution

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (ASI du 13/05/2026)

- Frais de salaires : seuls les frais de salaires liés à la réalisation du projet sont éligibles.
- Frais généraux : les dépenses liées aux frais généraux devront être présentées en détail lors de la demande d'aide. Le service instructeur appliquera une option de coût simplifié de max 15%.
- Le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique.
- Obligation de publicité

Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir en faveur de la conservation des ressources biologiques

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

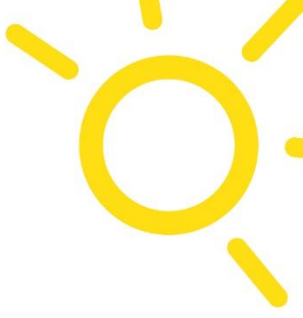
- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet sur la base d'un critère d'éligibilité « bénéfice aux filières P&A » → Non sélection du dossier

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

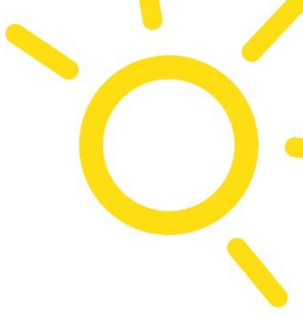
Contexte National



Les GALPA à l'échelle Nationale

- Futures rencontres nationales DLAL FEAMPA : FÉCAMP du 30/09 au 2/10
 - Se positionner si souhaite de venir - Élu ou porteur de projet
 - **Deadline inscription au 26 juin - 3 personnes par GALPA**
- Courrier pour défendre le DLAL et les GALPA (capital social, QI des projets, meilleure gouvernance, démarches ascendantes, communautés côtières, gouvernance propre aux enjeux maritimes) signé de tous les GALPA nationaux adressé au 1er ministre + copie ministères concernés + députés + sénateurs + région
- Retour du cabinet du Premier ministre et du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et du ministère de la mer et de la pêche (courrier joint au CR)
- Gouvernement demande à minima la même enveloppe mais il faut absolument finaliser celle de la programmation 2021/2027...
 - Les discussions ne remettraient pas en cause l'avenir du DLAL

Contexte Européen



Post 2027 - Manifeste commun

- Visio en date du 15/04/2026 pour faire un point d'étape européen + 25/05/2026
- Nombreux pays membres engagés dans l'élaboration d'un manifeste national (Espagne, France, Croatie, Italie, Slovénie, Estonie)
- Volonté de faire un manifeste européen commun
 - Défendre une enveloppe financière dédiée à la pêche et à l'aquaculture
 - Défendre la spécificité du DLAL FEAMPA et d'une approche spécifique pour les filières P&A
 - Défendre l'approche territoriale locale, le DLAL, la logique ascendante et les structures de développement local
- En parallèle évaluation à mi-parcours + Indicateurs européens suivis pour faire remonter plus d'information
- Nouvelles rassurantes DGAMPA
 - Demande de la même enveloppe que sur le 21/27 soit 567M d'euros pour la P&A
 - Régions ont demandé à être AG
 - Reconduction du dispositif DLAL avec des enveloppes similaires...

Autres informations



Évaluation à mi-parcours GALPA IEC

- 18 répondants / 56 membres votants → 32% de répondants
- 15 lignes / 28 représentées → 53,5% de lignes représentées
- Présentation des résultats en 2026 - Demi-journée thématique

Forum des projets

- Tables rondes sur l'avancement des différents projets soutenus
- Demi journée à construire

Publicité et valorisation des projets

- Citer les fonds européens lors des articles - Accompagnement GALPA via des fonds DLAL FEAMPA et Régionaux. 80% d'aides publiques



Calendrier futur

- Juillet - Transfert du GALPA vers la CARA (Modification Présidence)
- Septembre - Évaluation mi-parcours
- Octobre - GALPA
- Novembre - Forum projets
- Changement de coordonnées au 1^{er} juillet
g.mossot@agglo-royan.fr
07 84 43 59 47

